



En exécution du **Règlement 2016/425** du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE, l'Institut Français du Textile et de l'Habillement délivre une :

Attestation d'examen UE de type n°0072 / 4855 / 162 / 12 / 25 / 0239

Version : 01

Fabricant : RIVOLIER

ZI Les Collonges – BP 247
42173 ST-JUST-ST-RAMBERT
France

Produit : Veste de visualisation adaptée à la pratique de la chasse, de jour, permettant au chasseur d'être davantage visible dans un environnement naturel boisé, notamment des autres chasseurs. Usage non professionnel. La visibilité est renforcée par un contraste élevé entre la veste et l'arrière-plan. Ce vêtement ne convient pas pour être utilisé comme vêtement de signalisation sur le domaine routier.

Identification : Référence : **GAME LT JKT**

La référence précédée d'un code interne variant selon le modèle de la veste : SG315 pour le modèle homme / SG316 LD pour le modèle femme

Gamme de tailles modèle homme : 9 tailles de S à 6XL = Stature de 168 à 208 cm / Tour de poitrine de 92 à 152 cm

Gamme de tailles modèle femme : 5 tailles de S à 2XL = Stature de 168 à 192 cm / Tour de poitrine de 92 à 122 cm

Veste réalisée en matériau extérieur Polyester laminé membrane Polyuréthane, coloris orange fluorescent. Empiècements contrastés réalisés en matériau Polyamide / Polyester / Elasthane laminé membrane Polyuréthane de coloris bronze.

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) objet de cette attestation est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables et listées dans l'annexe II du **Règlement (UE) 2016/425** : 1.1 – 1.2 – 1.3.1 – 1.3.2 – 1.4 – 2.2 – 2.4 – 2.13.

EPI de catégorie II.

La vérification a été effectuée en utilisant les spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 (2021) – NF S 74-567 (2020)

Cette attestation et la documentation technique associée doivent être conservées pendant 10 ans à partir de la dernière mise sur le marché de l'EPI. Toutes modifications apportées à l'EPI objet de la présente attestation ou apportées à la documentation technique approuvée par le fabricant et qui peuvent remettre en cause la conformité de l'EPI doivent être portées à la connaissance de l'organisme notifié conformément au Règlement (UE) 2016/425, Annexe V point 7.2.

Attestation initiale délivrée le : **23/12/2025**

Date de la version 01 : **23/12/2025**

Date d'expiration : **22/12/2030**

Délivrée par : **Stéphanie PROPPER**
Expertise Certification EPI

Signature :



Accréditation n°5-0595
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Cette attestation comporte 1 page + 1 rapport d'évaluation. Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité, sans aucune modification. Il a été établi en accord avec le programme de certification marquage CE des Équipements de Protection Individuelle d'IFTH PG201_ENR02 V10.